

Séance du 21 février 2022

Caméra ANPR Police

Les édiles ont autorisé la zone de police à utiliser ce type de caméra sur une remorque déplaçable dans le cadre de ses missions de police administrative et judiciaire. Aux questions de Louison RENAULT (PluS) et de Véronique VANDEGOOR (DéFI), le Bourgmestre Pierre HUART a précisé que son utilisation et la gestion des images seront assurées par un policier de la zone sous le contrôle du Fédéral, qui est porteur du projet.

Ancienne gare SNCB

André FLAHAUT (PluS) a soumis une motion à l'assemblée en vue de sauvegarder cette richesse patrimoniale ainsi que l'utilité publique du lieu (négociations avec les autorités et consultation des riverains). Sur la forme, le Bourgmestre Pierre HUART a confirmé la recevabilité de la motion qui est bien d'intérêt communal. Sur le fond, le Bourgmestre a souhaité l'examen de plusieurs amendements au texte, lesquels seront examinés en commission communale.

Abribus

Aux questions de Véronique VANDEGOOR concernant la Grand-Place, l'Echevin Pascal RIGOT a confirmé que vu la proximité de la Collégiale et les procédures qui en découlent, il n'est pas possible au Collège communal d'agir d'initiative pour l'installation d'abribus. Concernant les autres voiries, le Bourgmestre Pierre HUART a assuré que des contacts seront noués avec le TEC pour que des solutions soient trouvées.

Carnaval

Aux questions de Véronique VANDEGOOR et de Louison RENAULT, l'Echevin Benoît GIROUL a expliqué qu'en vue du 6 mars, les intervenants et services locaux sont prêts si le code orange devait passer au jaune. Le Bourgmestre Pierre HUART a précisé qu'un événement ne pourra être organisé - le 6 mars ou plus tard - que conformément aux décisions du prochain Codeco et dans le respect des mesures sanitaires.

Îlot Saint-Roch

Bernard DE RO a demandé comment des charges d'urbanisme pourraient être imposées dans ce projet, la Région wallonne ne pouvant pas en imposer. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué qu'au terme des négociations initiées par la Ville, une convention a été conclue avec le promoteur pour la réalisation d'un parking public (2.248.000 € HTVA), un aménagement de la voie publique (410.000 € HTVA) ainsi qu'une participation dans la dépollution de la parcelle communale (150.000 € HTVA), pour un montant total estimé de 3.398.000 TVAC.

Sécurité des chantiers et état des voiries

Aux questions de Céline SCOKAERT (PluS) et de Véronique VANDEGOOR, l'Echevin Pascal RIGOT a expliqué que les contrôleurs du service Travaux suivent l'évolution de chaque chantier sur le territoire et sont formés à réagir très rapidement en cas de problème.

Rénovation de l'Ecole normale

Suite aux interventions de Evelyne VANPEE (cdH), de Louison RENAULT et d'André FLAHAUT, le Bourgmestre Pierre HUART s'est montré ravi, au nom du Collège communal, que la

Fédération Wallonie-Bruxelles investisse pour la rénovation et l'extension de cet établissement qui se trouve en zone urbaine. Le Bourgmestre a affirmé que le Collège communal s'oriente vers un avis favorable dans ce dossier (avec des réserves concernant le parking) qui reste in fine de la compétence de la Fonctionnaire déléguée de la Région wallonne.

Communication

Face aux questions des partis des groupes PluS et cdH concernant le bulletin communal, le Bourgmestre Pierre HUART a précisé que la relecture est soumise aux membres du Collège communal. Pour le compte-rendu du Conseil, un choix est fait pour résumer les points les plus importants dans l'espace dédié de la revue.

Service Prévention et Cohésion

A la demande de Evelyne VANPEE (cdH), la Présidente du CPAS en charge du Plan de Cohésion sociale Colette DELMOTTE a expliqué que suite à la refonte du Guichet social et de la Cellule de Prévention pour former ce nouveau service communal, trois agents ont gardé une mission de prévention. Une partie de l'équipe du Guichet social les assiste dans le travail de rue. Le Bourgmestre Pierre HUART a souligné le choix de la spécialisation des agents dans leurs missions respectives. Cette organisation fera l'objet d'une évaluation dans les prochains mois.

Mobiliers urbains

A la question de Louison RENAULT, l'Echevin Germain DALNE a expliqué que le projet se poursuit, une commande de nouveau matériel dont la livraison a été retardée étant attendue avec impatience. Une présentation plus générale du projet pourra être réalisée une fois le mobilier installé et les conclusions de l'étude analysées en commission communale.